Annexe 1

À LA FICHE D'OPÉRATION STANDARDISÉE TRA-SE-115,
DÉFINISSANT LE CONTENU DE LA PARTIE A DE L'ATTESTATION SUR L'HONNEUR

A. – **TRA-SE-115 (v. A47.1) : Réalisation de trajets de covoiturage de courte distance organisés par un opérateur de covoiturage**

* Date horodatée d'engagement de l'opération : .....

NB : L'engagement de l'opération correspond au départ du trajet de covoiturage réalisé par le conducteur organisé par le biais de la plateforme numérique. La date de l'engagement de l'opération fait l'objet d'un horodatage électronique fiable au sens du décret nº 2011-434 du 20 avril 2011 relatif à l'horodatage des courriers expédiés ou reçus par voie électronique pour la conclusion ou l'exécution d'un contrat.

* Date d'achèvement de l'opération : ...../...../.....

NB : L'achèvement de l'opération correspond à la réception par le registre de preuve de covoiturage de la référence numérique relative à la date horodatée de la fin du trajet du conducteur.

Caractéristiques du conducteur :

* Le conducteur est une personne physique : c Oui c Non

* Numéro du permis de conduire : .....

*Il s'agit de la première opération du bénéficiaire sur la plateforme numérique de mise en relation :

☐ Oui ☐ Non

* Si oui, la présente opération concerne le premier trajet éligible suivant l'inscription, en tant que conducteur, du bénéficiaire à la plate-forme numérique de mise en relation : ☐ Oui ☐ Non

* Si non, l'engagement de la présente opération intervient au plus tôt à l'expiration d'un délai de trois ans suivant l'achèvement de la précédente opération : ☐ Oui ☐ Non

Caractéristiques du trajet de covoiturage :

* Le covoiturage réalisé correspond à la définition de l'article L. 3132-1 du code des transports : □ Oui □ Non

NB : L'article L. 3132-1 du code des transports définit l'activité de covoiturage comme l'utilisation en commun d'un véhicule terrestre à moteur par un conducteur et un ou plusieurs passagers, effectuée à titre non onéreux, excepté le partage des frais, dans le cadre d'un déplacement que le conducteur effectue pour son propre compte.

* L'opérateur de covoiturage certifie la mise en relation entre le conducteur et le ou les passagers, les trajets des occupants du véhicule et une identité distincte des occupants du véhicule :

☐ Oui ☐ Non

NB : Le Registre de preuve de covoiturage reconnait le trajet comme étant dits de classe C.

*Le trajet de covoiturage est réalisé en France sur une distance inférieure ou égale à 80 km : ☐ Oui ☐ Non

Annexe 2

À LA FICHE D'OPÉRATION STANDARDISÉE TRA-SE-115,
DÉFINISSANT LE CONTENU DE LA PARTIE B DE L'ATTESTATION SUR L'HONNEUR

B. – **Bénéficiaire de l'opération d'économies d'énergie**

(*) Nom du signataire : .....
(*) Prénom du signataire : .....
(*) Adresse : .....
Compléments d'adresse : .....
(*) Code postal : _ _ _ _ _ _
(*) Ville : .....

Pays :

(*) Téléphone : __ __ __ __ __ __ __ __ __ __
(indiquer un numéro de téléphone fixe ou de téléphone portable)
(*) Courriel : ..... @ .....
(indiquer : « néant » si le bénéficiaire ne dispose pas d'une adresse de courriel)

Le bénéficiaire ne peut prétendre pour une même opération qu'à une seule contribution versée dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie.

En tant que bénéficiaire de l'opération d'économies d'énergie, j'atteste sur l'honneur :

– que **[raison sociale du demandeur**] m'a apporté une contribution individualisée (action personnalisée de sensibilisation ou d'accompagnement, aide financière ou équivalent). Cette contribution m'a incité à réaliser cette opération d'économies d'énergie ;
– que je fournirai exclusivement à **[raison sociale du demandeur]** l'ensemble des documents permettant de valoriser cette opération au titre du dispositif des certificats d'économies d'énergie ;